



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion électronique du 14 / 09 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

ENGAGEMENTS SAISON 2026-27

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2026-2027.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U15F à 8	22 Septembre 2026
U13F	22 Septembre 2026
U7	22 Septembre 2026

PROCEDURE D'ENGAGEMENT à compter du 01/07/2026:

Par PORTAILCLUBS vous rendre dans l'application FOOTCLUBS :

Choisir la saison 2026-2027

1. Pour le FOOT ANIMATION Cliquer sur le menu « FOOT ANIMATION ET LOISIRS »
2. Pour les U13 Excellence (D1 ou D2) Cliquer sur le menu « Epreuves Championnats & Coupes » puis cliquer sur « Compétitions officielles »





3. **Pour les U13 Brassages D3-D4 ou Brassages D5-D6**, Cliquer sur le menu « **FOOT ANIMATION ET LOISIRS** »
4. **Pour les autres catégories** Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes**» puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
5. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
6. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « **Centre de Ressources** »
7. Renseigner « **Accord** » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « **Valider** »
8. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL**, puis cliquer sur **NOUVEL ENGAGEMENT**. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.
9. Ne pas inscrire vos engagements dans les coupes le procédé sera fait automatiquement lors des premiers tours de coupe.
10. Pour les ententes il faut vous rendre dans **VIE DES CLUBS**
11. Pour **déclarer une équipe en INACTIVITE PARTIELLE** ou déclarer votre club en inactivité se rendre dans **VIE DES CLUBS**

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2026/2027. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un desiderata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désiderata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un desiderata. La fiche « Engagement & Désiderata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr.

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.

La FFF a mis à jour l'outil Footclubs en ajoutant une Foire aux Questions afin de vous aider à trouver rapidement les réponses à la plupart de vos interrogations.

Il est possible d'accéder à cette FAQ en cliquant sur l'icône 'Aide en ligne' de la barre d'outils Footclubs.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U15F	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U18F	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00



Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

IMPORTANT : Selon l'article 8 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football les ententes doivent être déclarées au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.





TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL IMPORTANT : FOOTBALL DES ENFANTS

Le format des plateaux, les pratiques et le temps de jeu restent identiques pour la saison 2026-27.

Les évolutions évoquées lors de la réunion Technique de JUIN 2026, ne seront applicables sur les organisations du District Drôme – Ardèche de Football qu'en SEPTEMBRE 2027.

Les modifications seront présentées aux clubs lors de réunions spécifiques durant la saison 2026-27.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Journée Accueil : Samedi 26/09/2026.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Journée Accueil : Samedi 19/09/2026.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

Date prochain plateau : Samedi 26 SEPTEMBRE 2026 10h00.

Le document support du plateau U11 est accessible sur le site du District dans la rubrique DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

U13D1 :

Les clubs engagés au niveau U13D1 prendront soin de vérifier leur éligibilité au niveau CRITERIUM Bet C selon les attendus de la LAURAFoot (Voir Règlements Généraux LAURFoot pages 82 à 85).

U13D1/U13D2 :

1^{ère} Journée : Le 19/09/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

BRASSAGES D3-D4, Date 1ers plateaux le 19/09/2026.

BRASSAGES D5-D6, Date 1ers plateaux le 19/09/2026.

FESTIVAL PITCH U13 :

Date 2^e TOUR : Samedi 17/10/2026.

COUPE Charles ANDRE :

Date 1^{er} Tour : Samedi 17/10/2026.



U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

CHAMPIONNATS

U15 D1 :

Date 1^{ère} Journée : 20/09/2026.

U15 D2 :

Date 1^{ère} Journée : 20/09/2026.

U15 Brassage :

Poules de 8 : Date 1^{ère} Journée : 27/09/2026.

Poule A : Intégration du club FC RAMBERTOIS.

Poule B : Intégration du club FC OL SALAISE RHODIA 3.

Poule C : Intégration du club Ent VALLIS DOLON 3.

Poule D : Intégration du club GFHT 3, Retrait du club ROMANS PS 2.

Poule E : Retrait du club FC ROYANS VERCORS.

Poule G : Intégration du club FC SAUZET 2.

Poule H : Intégration du club FC PORTOIS 2.

Poule I : Intégration du club FC 540.

Poule K : Intégration du club FC MONTELMAR 3.

COUPES U15 :

Coupe JP QUINTIN :

Tour de cadrage : le 18/10/2026.

Coupe Gilbert PESTRE :

1^{er} Tour : le 18/10/2026.

Tour de Cadrage : le 11/11/2026.

1/16^e de finale : le 29/11/2026.

1/8 de finale : le 14/02/2027.

U15F

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Fin des engagements :

U15F à 8 : 22/09/2026





Journée Accueil Féminin : 03/10/2026.

Date début championnat : 10/10/2026

U17

Responsables : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57(U17D1-D2) ; Ludovic GAYFFIER (U17 Brassages).

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

CHAMPIONNATS

U17 D1 :

Date 2^e Journée : 26/09/2026.

U17 D2 :

Date 2^e Journée : 26/09/2026.

U17 Brassage :

Poules de 8 : Date 1^{ère} Journée : 26/09/2026.

Affectation Poules : Les clubs sont priés de noter que la poule D est effacée au profit de la poule H.

COUPES U17 :

1^{er} TOUR : le 17/10/2026.

U18F

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

U18F à 11 : FORMAT INTERDISTRICT

Date début championnats à 11 : 26/09/2026

Clubs issus District 2607 :

BOURG ARGENTAL-PIRAILLON - BOULIEU

TREFLE FOOT

FC 540 –US MONTELIMAR

HAUTERIVES

OL SALAISE

RC TOURNON

US BAS VIVARAIS

Clubs issus District 38 :

LA COTE ST ANDRE -ST SIMEON

FF NORD ISERE

MOS3R

US REVENTIN





Catégories autorisées : U18F-U17F-U16F + 3 U15F (Art 73.1) selon règlement (LAURAfoot).

Horaire : Samedi 15h00.

Temps de jeu : 2 fois 45' (Idem Ligue).

Discipline DDAF.

Règlements DDAF.

Engagement prélevé par DDAF.

Arbitrage désignation DDAF.

Règlement le jour du match par le club recevant

A l'issue de la saison, montée en LAuRAFoot quel que soit le District d'appartenance.

U18F à 8 :

Date début championnats à 8 : 26/09/2026.

11 engagements.

1 poule avec match aller / retour sur l'ensemble de la saison.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

CHAMPIONNATS

U20 D1 :

Date 2e Journée : 26/09/2026.

U20 D2 :

Date 2e Journée : 26/09/2026.

COUPE U20 Georges ETIENNE :

1^{er} TOUR : le 17/10/2026.

2^e Date : le 11/11/2026.

3^e Date : le 19/12/2026.

1/8 de finale : le 13/02/2027.